

CHARTRE DES ÉVÈNEMENTS ÉTUDIANTS RESPONSABLES

Membres du Conseil de la Nuit de la ville du Havre, les établissements d'enseignement supérieur du Campus Le Havre Normandie et le CROUS Normandie sont des acteurs incontournables de la labellisation « Vie Nocturne », engagés dans les initiatives portées par la ville pour garantir une vie nocturne apaisée (charte, groupe de travail, actions de prévention, etc.).

Par ailleurs, ils considèrent que la mise en œuvre d'évènements de qualité, respectueux des étudiants et construits en toute sécurité, est l'affaire de tous et de chacun au Havre.

Ainsi, au travers de la présente charte, les établissements d'enseignement supérieur du Campus Le Havre-Normandie, le CROUS Normandie et les associations étudiantes s'engagent à co-construire ensemble des évènements responsables.

Les établissements d'enseignement supérieur du Campus Le Havre-Normandie, mettent à disposition des associations étudiantes un document téléchargeable de déclaration préalable des évènements. Par ailleurs, ils s'engagent à procéder à la désignation, dans la mesure du possible, d'un référent « évènement responsable ».

1. Obligation de respect de la dignité et de l'intégrité physique des participants à un évènement

Les organisations étudiantes s'interdisent de créer et de diffuser toute forme de communication discriminatoire, stigmatisante ou sexiste relative à l'évènement organisé. Par ailleurs, l'évènement organisé ne peut porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'intégrité physique ou morale des participants.

2. Obligations en termes de sécurité

La finalité de la présente charte est de permettre à chaque association étudiante d'être un acteur social responsable des évènements qu'elle organise. À ce titre, si la déclaration de l'évènement auprès du conseil de la Nuit de la ville du Havre (courriel : vienocturne@lehavre.fr) est un prérequis obligatoire à l'organisation de toute manifestation (les responsables de l'organisation de l'évènement devront en apporter la justification), il existe un certain nombre d'autres engagements à remplir en matière de sécurité :

- contracter une assurance responsabilité civile afin de couvrir l'organisation de l'évènement ;
- respecter l'interdiction de mise en place d'Open Bar et s'engager à ne pas servir d'alcool à des personnes manifestement ivres ou mineures, et à cesser la vente d'alcool une heure avant la fin de l'évènement.
- dans une même optique, s'engager à ce que la vente de softs à des prix attractifs et la distribution de collations gratuites soient privilégiées ;

- évaluer les risques inhérents à l’organisation de l’évènement (taille du lieu adéquate, issues de secours, dangers potentiels à proximité, etc.) ;
- prévoir un dispositif de sécurité et la présence de personnes formées aux premiers secours, reconnaissables par le port de signes distinctifs apparents et disposant des numéros d’urgence ;
- demander aux étudiants formés aux premiers secours de se présenter au responsable du lieu dans lequel est organisé l’évènement pour l’éventuelle transmission de consignes particulières de sécurité ;
- être visibles (badges organisateurs) et se rendre disponibles en cas d’intervention de la police ou des secours.

3. Obligations en termes d’éco-responsabilité

Les organisateurs d’évènements étudiants s’engagent à inscrire leur manifestation dans une démarche éco responsable. A ce titre, il leur appartient de former leurs membres aux pratiques responsables, mais aussi réfléchir en amont de l’évènement à la localisation, la taille, l’heure la plus adaptée pour réaliser leur manifestation tout en limitant l’énergie consommée (horaires permettant de profiter au mieux de la lumière naturelle, utilisation du chauffage limitée au strict besoin, éteinte systématique des éclairages inutiles, etc.), dans le respect du site utilisé (nuisance sonore, nettoyage avec des produits éco responsables, etc.), et en limitant l’empreinte écologique du transport des participants au maximum.

Par ailleurs, les organisateurs d’évènements responsables se doivent de réfléchir à la meilleure façon de limiter au maximum les déchets, qu’il s’agisse de denrées périssables (anticipation des quantités via un questionnaire, valorisation des restes) ou des contenants (bannir le plastique à usage unique, prévoir des cendriers et des poubelles en nombre suffisant).

4. Obligations d’accessibilité

Les associations étudiantes ont un devoir d’exemplarité dans le domaine de l’accessibilité, notamment en luttant contre toute forme de discrimination (genre, couleur de peau, handicap, régime alimentaire, etc.), que ce soit lors d’évènements festifs ou même au sein de leur structure. Il convient de penser à la pluralité des publics visés dès la préparation des évènements, en prévoyant les moyens relatifs à leur accès et leur bon déroulement. La présente charte instaure un certain nombre d’obligations d’actions à réaliser lors de l’organisation d’évènements :

- vérifier que le lieu est accessible aux personnes en situation de handicap et le rendre accessible si ce n’est pas le cas ;
- garantir un prix d’entrée suffisamment bas pour éviter qu’il ne soit un frein ;
- utiliser une communication variée pour toucher un public diversifié ;
- s’assurer qu’il n’y ait aucune discrimination autour de l’évènement et de l’association.

5. Accompagnement des associations étudiantes dans le montage de leurs projets

Afin d'accompagner de manière co-responsable les associations étudiantes dans le montage de leurs projets d'évènements, les établissements d'enseignement supérieur du Campus Le Havre Normandie et le CROUS Normandie mettent en place des actions de sensibilisation (à détailler) mais aussi des formations aux premiers secours à destination des étudiants et des associations étudiantes. Par ailleurs, la participation d'étudiants ambassadeurs « vie étudiante » (en service civique) aux évènements organisés peut être proposée.

Les organisations étudiantes pourront en outre se voir confier des kits « évènement responsable » (contenant des éthylotests, des préservatifs, etc.), réalisés en partenariat entre les établissements signataires, à distribuer lors des évènements.

6. Partenaires

Conscients que l'organisation d'évènements responsables, construits en toute sécurité, est l'affaire de tous, le CROUS Normandie et les établissements d'enseignement supérieur du Campus Le Havre Normandie s'engagent à développer, avec leurs partenaires siégeant au sein du Conseil de la Nuit de la ville du Havre, les actions et initiatives prises en concertation, et à y associer les associations étudiantes.

L'association Nautila et le service santé de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole se tiennent à votre disposition pour des actions de prévention lors de vos évènements : Nautila : nautilia@oppelia.fr - Service santé de la Communauté urbaine : secretariatdshe@lehavremetro.fr

Le président de CHEERS

La directrice du CROUS Normandie

En signant la présente charte, l'association s'engage à en respecter les termes et en suivre les recommandations. Tout non-respect des obligations énoncées entraînera des sanctions, tant pour l'association que pour ses responsables.

Association étudiante :

Nom du responsable :

Signature :